

Pôle aménagement et mobilité

**RAPPORT DU PRESIDENT
AU CONSEIL GENERAL
BUDGET PRIMITIF DE 2014**

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 05 - RESEAUX DE DEPLACEMENTS**

Mes Chers Collègues,

La mission 05 – Réseaux de déplacements regroupe donc l'ensemble des actions mises en œuvre par le Conseil général en matière d'infrastructures de déplacements et de transport (réseau routier, voies de circulation douces, voies d'eau).

La mission est ainsi globalement dotée :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	9.041.500	47.097.140,54
Dépenses volontaires	96.600	4.230.000,00
Total	9.138.100	51.327.140,54

Le budget 2014 s'inscrit dans le cadre du plan départemental pour une mobilité durable (PDMD) que notre Assemblée a approuvé par délibération **201** du **20 juin 2013** et notamment à travers ses 4 ambitions :

- Ambition n° 1 : Une mobilité au service de l'attractivité économique du territoire ;
- Ambition n° 2 : Une mobilité au service de la cohésion sociale ;
- Ambition n° 3 : Une mobilité qui préserve l'environnement et le cadre de vie ;
- Ambition n° 4 : Des usagers-citoyens-contribuables conscients de leur mobilité courante.

La mission 5 couvre l'ensemble des infrastructures de mobilité et permet de répondre aux actions suivantes du plan de mobilité :

- o Action n° 1.1.2 : Assurer un développement équilibré de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ ;
- o Action n° 1.2.1 : Réaliser les itinéraires routiers d'intérêt régional ;
- o Action n° 1.2.2 : Dévier les agglomérations saturées ;
- o Action n° 1.2.3 : Renforcer et élargir les routes sous dimensionnées ;
- o Action n° 1.2.4 : Supprimer les zones accidentogènes du réseau routier ;
- o Action n° 1.3.1 : Accompagner la réalisation du Canal Seine Nord Europe ;
- o Action n° 1.3.2 : Participer à la mise au grand gabarit de l'Oise ;
- o Action n° 1.3.3 : Développer la plate-forme multimodale de LONGUEIL-SAINTE-MARIE ;
- o Action n° 1.4.1 : Elaborer un schéma départemental des circulations douces ;
- o Action n° 1.4.2 : Aménager la Trans'Oise, colonne vertébrale du réseau de voies douces ;
- o Action n° 1.4.3 : Partager la route ;
- o Action n° 1.5.2 : Favoriser l'aménagement des chemins de randonnées touristiques ;
- o Action n° 3.2.1 : développer le covoiturage ;
- o Action n° 3.3.1 : Préserver les ressources non renouvelables ;
- o Action n° 3.3.2 : Réduire émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie ;
- o Action n° 3.3.3 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels ;
- o Action n° 3.3.4 : Maîtriser les nuisances sonores induites ;
- o Action n° 3.3.5 : Limiter les impacts sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- o Action n° 3.3.6 : Contrôler les effets du trafic sur la qualité de l'air ;
- o Action n° 3.3.7 : Lutter contre la pollution des bords routiers.

Ainsi, l'année 2013 a été marquée par la mise en service de la déviation de NEUILLY-EN-THELLE, de la liaison entre la RD12 et la RD 931, de la déviation de THOUROTTE, de la 1^{ère} tranche de la desserte environnementale de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ mais aussi la poursuite des travaux de la liaison RIBECOURT/NOYON, le poussage du pont sous la voie ferrée à TRIE-CHATEAU.

2014 verra la réalisation de la dernière tranche de la desserte environnementale de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ ainsi que le démarrage des travaux de la déviation de TROISSEREUX et c'est dans ce cadre que vous est proposé la passation d'un contrat de partenariat pour la construction, l'entretien et l'exploitation de l'ouvrage.

Cette déviation, dont la mise en service est prévue fin 2016, améliorera très sensiblement la qualité des infrastructures desservant le nord-ouest du département et notamment les cantons de MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS, FORMERIE, GRANDVILLIERS et même de CREVECŒUR-LE-GRAND.

Les dossiers des déviations de MOGNEVILLE et du doublement de la RD 200 entre LES AGEUX et NOGENT-SUR-OISE ont, quant à eux, particulièrement avancé puisque les enquêtes publiques ont eu lieu ou sont programmées.

12 nouveaux kilomètres de Trans'Oise ont été mis en service en 2013. Ils ont permis de boucler la liaison entre BEAUVAIS et CATENOY en traversant les cantons de BEAUVAIS NORD-EST, NIVILLIERS, CLERMONT et LIANCOURT, de boucler la liaison entre PONTPOINT et CHOISY-AU-BAC en traversant les cantons de PONT-SAINTE-MAXENCE et COMPIEGNE SUD-EST et une nouvelle passerelle qui a permis de relier le sud Noyonnais aux sections construites le long des canaux.

2014 verra le démarrage d'une nouvelle liaison entre BEAUVAIS et GOURNAY-EN-BRAY qui traversera les cantons de BEAUVAIS SUD-OUEST, d'AUNEUIL et du COUDRAY-SAINT-GERMER et le bouclage de la liaison entre PONT-SAINTE-MAXENCE et CHOISY-AU-BAC avec notamment la desserte de l'Abbaye du Moncel.

La barre symbolique des 100 kilomètres sera franchie en 2014.

Sur le volet fluvial, le port fluvial de LONGUEIL-SAINTE-MARIE a été mis en service en octobre 2013 conformément aux prévisions. Nous nous attachons maintenant à promouvoir la mise à grand gabarit de l'Oise aval de manière à permettre la circulation des péniches à 2 puis 3 niveaux de containers ce qui améliorera encore davantage l'attractivité de notre département et de ses équipements.

L'année 2013 a aussi été marquée par des épisodes neigeux importants dont l'un d'entre eux à pratiquement paralysé le Nord de la France. La modernisation des moyens qui nous avaient été transférés par l'Etat, le partenariat exemplaire que nous avons monté avec les exploitants agricoles, le recours à des techniques innovantes et la mobilisation remarquable de nos agents nous ont permis une gestion très satisfaisante de ces crises au niveau départemental. Nous continuerons en 2014 à moderniser l'exploitation des routes pour garantir la meilleure disponibilité des réseaux de déplacement.

Nous poursuivons, par conséquent, résolument notre action en faveur de la mobilité et de la mise à niveau des infrastructures de déplacement pour qu'elles apportent une réponse efficace aux enjeux et défis que doivent relever notre département, sa population et ses entreprises.

*C'est à partir de ce cadre que le **rapport 201** qui suit et que je soumets à vos délibérations vous est présenté.*

*Pour votre complète information, vous trouverez ci-après, l'ensemble des crédits correspondants à la mission 05 - Réseaux de déplacements et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2013.*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	9.138.100,00	466.500

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	51.327.140,54	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	50.592.140,54	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	735.000,00	-

AP (en €)	149.115.899,68
------------------	-----------------------

Programme		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
05-01	Plan routier pluriannuel	5.500	-	30.589.243,97	-	32.214.000,00
05-02	Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements	48.000	-	18.572.568	-	101.671.899,68
05-03	Exploitation des réseaux de déplacements	9.030.000	466.500	1.200.000	-	8.100.000,00
05-04*	Aménagements fonciers et des voies d'eau	54.600	-	965.328,57	-	7.130.000,00
TOTAL		9.138.100	466.500	51.327.140,54	-	149.115.899,68

* le programme 05-04 regroupe ses actions ainsi que les actions 04-02-01 et 04-02-02 portant même objet.

Pôle aménagement et mobilité

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 06 - TRANSPORTS**

Mes Chers Collègues,

A la suite du rapport sur les réseaux de déplacements dans lequel nous avons examiné les actions en faveur des supports structurels de la mobilité, je vous propose de vous présenter la mission 06 - Transports qui traite des supports organisationnels de la mobilité.

De nombreuses analyses montrent que le domaine des transports est en pleine expansion et constitue un réservoir de développement économique majeur pour les prochaines années.

Aussi, pour rendre compte de notre politique en la matière, j'ai choisi de vous proposer les 2 programmes suivants :

Il s'agit des programmes :

- 06-01 - Développement des transports en commun ;
- 06-02 - Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite.

ainsi globalement dotés :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	65.712.422	2.715.295
Dépenses volontaires	4.800.000	-
Total	70.512.422	2.715.295

Comme pour les réseaux de déplacement, le BP 2014 que je vous propose, a été élaboré en s'appuyant sur les 4 ambitions du Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) et concerne notamment les actions suivantes :

- o Action n° 1.5.1 : Améliorer l'acheminement des touristes en transport collectif ;
- o Action n° 2.1.1 : Faciliter le développement de services de TAD en milieu rural ;
- o Action n° 2.1.2 : Faciliter l'émergence de nouveaux périmètres de transports urbains ;
- o Action n° 2.3.1 : Offrir un service de transport adapté aux Personnes Handicapées ;
- o Action n° 2.3.2 : Rendre accessible aux PMR le réseau de transport interurbain ;
- o Action n° 2.3.3 : Organiser le transport des élèves handicapés ;
- o Action n° 2.3.4 : Maintenir la gratuité du transport scolaire ;
- o Action n° 2.3.5 : Maintenir les aides financières aux particuliers ;
- o Action n° 3.1.1 : Renforcer la coopération entre les autorités organisatrices de transports ;
- o Action n° 3.1.2 : Développer un système d'information multimodale ;
- o Action n° 3.1.3 : Mettre en œuvre une billettique et une tarification intermodale ;
- o Action n° 3.1.4 : Aménager des pôles d'échanges intermodaux ;
- o Action n° 3.1.5 : Offrir une gamme tarifaire très attractive ;
- o Action n° 3.1.6 : Rendre le réseau interurbain plus rapide et plus confortable ;
- o Action n° 3.2.1 : développer le covoiturage ;
- o Action n° 4.1.1 : Promouvoir l'intérêt du recours aux modes alternatifs à la voiture.

Grace au déploiement de la billettique, notre connaissance des trajets a été grandement améliorée et nous a permis de mieux mettre en adéquation les moyens et les besoins de nos concitoyens.

Ainsi la mise en transport à la demande des lignes les moins fréquentées durant les vacances scolaires a été un vrai succès car cela a permis non seulement d'éviter la circulation de cars vides et aussi, grâce à une communication adaptée, d'augmenter la fréquentation des lignes concernées de plus de 20 %. Ce dispositif va être poursuivi en 2014 et des études fines vont être menées pour offrir des services encore plus adaptés au besoin des Isariens.

De même, la meilleure connaissance des utilisateurs scolaires nous a permis d'optimiser les circuits et de mieux répondre aux demandes des établissements et des utilisateurs.

Des dessertes nouvelles ont été mises en place comme celle de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ à partir de COMPIEGNE et CLERMONT dont l'évaluation va être menée prochainement.

Nous avons également voulu que les transports s'adaptent aux attentes des voyageurs et aux nouvelles technologies. La première ligne dotée d'un réseau wifi a été mise en service en novembre 2013 entre BEAUVAIS / CLERMONT et COMPIEGNE. Fort du succès de cette première expérience, d'autres lignes particulièrement fréquentées par les actifs Isariens seront équipées en 2014.

De même, toutes les données relatives aux transports telles que les horaires, les itinéraires, les solutions de covoiturage sont maintenant disponibles sur tous les supports des nouvelles technologies. Il est possible de suivre les cars en temps réels et, en lien avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), le service de calcul d'itinéraire existant va être développé en intégrant aussi le transport par véhicule particulier pour rejoindre des points de transports collectifs. A cette gamme d'outils d'informations, s'ajoute une centrale de mobilité joignable 6j/7 au n° Azur 0.810.60.00.60.

Le département compte maintenant 8 points Covoitur'Oise grâce à des partenariats passés avec des communes, des supermarchés, des stations-services. Nous allons poursuivre le déploiement de ce réseau qui est maintenant intégré dans les outils support du covoiturage, notamment celui hébergé par le site internet www.oise-mobilite.fr.

2014 verra la mise en place du nouveau marché de transports à la demande des personnes handicapées qui succède à LIBEOLE. Je rappelle que le département est particulièrement innovant dans ce domaine puisque qu'au-delà de ses obligations en matière de transports et de ses compétences obligatoires, il assure le transport à la demande pour toutes les personnes handicapées à plus de 80 % que ce soit sur les réseaux interurbains mais aussi dans les zones urbaines de compétence communale.

Le nouveau service comporte aussi, dans le cadre de l'application du schéma directeur départemental d'accessibilité, le transport à la demande de substitution qui permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder au service de réseau de transports interurbains (même arrêts, mêmes horaires, mêmes tarifs) lorsque les lignes d'autocars ne sont pas encore accessibles.

Cette nouvelle gamme tarifaire harmonisée sur l'ensemble du département et plus attractive pour les usagers (notamment pour les plus jeunes de moins de 26 ans) sera mise en œuvre dès janvier 2014.

*C'est à partir de ce cadre que le **rapport 202** qui suit et que je soumetts à votre délibération vous est présenté.*

*Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants à la mission 06 – Transports et repris en **annexe** un rappel de ceux inscrits lors du BP 2013.*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	70.512.422	4.200.000,00

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.715.295	751.587,50
Crédits budgétaires gérés sous AP	2.715.295	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	751.587,50

AP (en €)	10.000,00
------------------	------------------

Programme		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
06-01	Développement des transports en communs	59.005.422	2.280.000	2.599.585	716.875,50	10.000
06-02	Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite	11.507.000	1.920.000	115.710	34.712,00	-
TOTAL		70.512.422	4.200.000	2.715.295	751.587,50	10.000

Pôle développement des territoires
et environnement

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

Mes Chers Collègues,

Si le rôle du département en termes d'aménagement du territoire est particulièrement visible lorsqu'une opération telle que la déviation de TROISSEREUX est menée, son action -parfois moins spectaculaire- n'en est pas moins déterminante sur l'exercice de nombreuses autres compétences volontaristes qu'il a choisi de mener et qui sont regroupées dans la mission 04 – Développement durable des territoires.

Ainsi, sur le champ de l'aide aux communes, au-delà du nécessaire dynamisme d'une équipe municipale, à l'origine des projets, beaucoup de réalisations auraient des difficultés à voir le jour sans le soutien financier du département. Or, un village sans école, sans salle polyvalente, sans une station d'épuration nécessaire à l'accueil de nouveaux habitants, est bien entendu un village menacé par le déclin ou menacé de devenir un village-dortoir. Là se trouve le réel enjeu de cette politique publique développée depuis 2004 : accompagner le dynamisme des communes et de leur groupement, sur la base d'une solidarité territoriale.

L'aide aux communes constitue une partie de la réponse à cet enjeu de vitalité de notre territoire, mais elle n'en est bien entendu pas la seule.

Notre action en matière de planification et de soutien aux acteurs du logement (bailleurs comme particuliers) en est une autre. En effet, comment croire préserver et susciter le dynamisme de nos communes en l'absence de logements de qualité satisfaisante et en nombre suffisant ?

Il est nécessaire de rappeler que la préoccupation essentielle du département est de faire en sorte que chaque isarien puisse trouver sur le territoire où il habite les conditions les plus favorables à son épanouissement en tant que personne et que citoyen et c'est en ce sens, que le département mène sur les territoires des politiques publiques durables et responsables. Les politiques sont adossées sur les programmes suivants qui vous seront présentés dans les rapports 301 à 304 :

- **04-01 - Aide aux communes**
- **04-02 - Aménagement, logement et politique de la ville**
- **04-03 - Environnement et développement durable**
- **04-04 - Développement de l'attractivité de l'Oise**
- **04-05 - Outils spécifiques de développement au service des territoires**

Globalement, ce seront près de 100 M€ qui comme en 2013 seront consacrés à l'accompagnement des territoires via le soutien aux communes et à leurs groupements.

Aide aux communes

Les prochaines élections municipales démontreront très certainement à nouveau l'attachement tout particulier que nos concitoyens portent à l'échelon de proximité que constitue la commune et à la désignation leur maire.

Ce sera aussi l'occasion pour le département de continuer de démontrer aux équipes municipales et intercommunales fraîchement élues l'attachement qu'il porte à accompagner ces échelons de proximité.

En effet, je vous propose en 2014, de maintenir le volume de l'aide apportée aux communes et à leurs groupements, soit 42 M€ en AP et 45 M€ en CP, intégrant les 8 M€ annuels affectés à la mise en place du très haut débit par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très haut débit (SMOTHD).

Je vous rappelle que les modalités de l'aide aux communes ont été revues en 2013 avec l'objectif d'optimiser les effets de notre intervention d'une part en ciblant les thématiques relevant des priorités départementales, et d'autre part en instaurant des plafonds nécessaires à la prise en compte d'un nombre croissant de projets.

Outre quelques ajustements consécutifs à cette réforme, le rapport 301 vous présentera, en lien avec la priorité relevant de la politique du logement, l'adaptation de certains dispositifs aux orientations définies par le PDH.

Il vous proposera également de reconduire le plan de soutien à l'investissement visant à bonifier de 5% les dossiers ne relevant pas des priorités départementales. Car au-delà du soutien aux collectivités, l'aide aux communes présente également une dimension économique de soutien aux entreprises (essentiellement locales), qu'il convient de conforter.

Aménagement, logement et politique de la ville

Les politiques publiques en matière d'urbanisme ou d'habitat participent également de manière déterminante à la gestion économe, durable et solidaire de nos territoires, en ce qu'elles sont plus ou moins consommatrices d'espaces fonciers tout en étant attentives à la nécessité d'assurer pour tous l'accès à un logement décent.

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la programmation foncière est un des éléments clés de l'équilibre de nos territoires en même temps qu'une étape fondamentale préalable à la construction de logements. Le rapport 302 vous proposera de renforcer l'incitation à la planification urbaine et à la maîtrise foncière pour les communes de plus de 3.500 habitants, en ouvrant nos aides à l'élaboration des documents d'urbanisme pour ces collectivités sous la réserve de la nécessité d'élaborer concomitamment un référentiel foncier.

Il va de soi que la phase opérationnelle issue de ces documents pourra être utilement accompagnée par l'action de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO), mais aussi par un fonds de recyclage foncier qu'il vous sera proposé de mettre en place.

Par ailleurs, afin d'accompagner les évolutions réglementaires, il vous sera également proposé d'ouvrir notre accompagnement financier aux PLU intercommunaux.

En matière de logement et d'habitat, je vous rappelle le Plan Départemental de l'Habitat PDH, adopté par délibération **302** du **20 juin 2013**, a évalué que la production de logements devait s'établir entre 4.000 et 5.000 logements annuels (dont 1.200 à 1.350 logements sociaux). Le PDH s'articule autour des trois objectifs suivants :

- Stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social,
- Accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète
- Maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension du marché

C'est dans ce cadre, et en cohérence avec le Plan départemental d'Actions en faveur du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) actuellement en cours de définition, que vous sera proposée au cours de cette réunion, au travers du rapport 302, une adaptation de nos dispositifs d'aide en matière de logement.

Notre Fonds Départemental d'Intervention en faveur du Logement (FDIL), tourné vers les bailleurs, sera ainsi ajusté en conséquence, et un nouveau fonds sera proposé à votre approbation : le Fonds Départemental d'Amélioration de l'Habitat (FDAH). Ce dernier aura pour objectif de répondre aux risques de précarité énergétique et de déqualification observés dans le parc privé.

Pour préserver aussi une forme d'égalité entre territoires, la mise en place d'un PIG à l'échelle départementale permettra de couvrir les secteurs de notre département où les collectivités de proximité n'ont pas su ou pu développer des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Environnement et développement durable

Il est certain qu'une partie de notre action en termes de développement durable trouve très naturellement sa déclinaison dans notre politique environnementale. En préservant et en mettant en valeur nos ressources naturelles, nos paysages et la biodiversité, le bénéfice est double : c'est d'une part la garantie d'une nature préservée et d'un cadre de vie qui profite aux Isariens actuels et à ceux des générations futures. C'est d'autre part, la déclinaison d'un avantage participant à l'attractivité de notre territoire au regard, d'espaces proches, économiquement dynamiques mais plus urbains.

Notre action d'accompagnement des Espaces Naturels Sensibles, des forêts privées ou domaniales, du Parc Naturel Régional Oise Pays de France, mais également notre action volontariste liée à la gestion des domaines départementaux de THIESCOURT et SACY mobiliseront encore cette année plus de 1,5 M€ en fonctionnement et plus d'un demi million d'euros en investissement.

2014 et 2015 seront des années importantes au cours desquelles seront mis en œuvre les travaux permettant une ouverture du site des marais de SACY au grand public et son appropriation par les Isariens.

En matière environnementale, 2014 sera particulièrement marquée par notre action en matière de planification des déchets avec l'élaboration à la fois du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) et du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets issus du BTP (PDPGDBTP). Ces plans, qui aboutiront en 2015, conduiront à définir les objectifs et moyens de réduction des déchets dans une perspective plus large de valorisation de comportements de production et de consommation plus responsables.

Par ailleurs, le rapport 303 vous détaillera les modalités d'aide du département auprès des communes et EPCI en matière d'assainissement, d'eau potable et de gestion des rivières, grâce à l'assistance technique opérée par le SATESE, le SATEP et la CATER. Cette assistance vient en complément des aides directes dont peuvent bénéficier les collectivités sur leurs projets de préservation de la ressource eau et qui sont présentées dans le rapport 301.

L'ensemble des actions détaillées dans le rapport 303 mais, au-delà, l'ensemble de celles concourant à la durabilité de nos interventions et à la déclinaison des trois piliers du développement durable, seront repris dans le cadre de l'Agenda 21 départemental qui connaîtra une nouvelle déclinaison pour la période 2014-2020.

Développement de l'attractivité de l'Oise

Les plans sociaux actuellement observés sur l'ensemble du territoire national montrent la fragilité de certains secteurs économiques mais montrent également que l'économie locale, nationale et internationale fait face à des changements structurels.

Face à ces mutations, les facteurs de réussite d'hier ne seront pas nécessairement ceux de demain, dans un monde où les ressources énergétiques fossiles se raréfient, où les modes de consommation changent, où la dématérialisation s'accroît.

Le rapport 304 détaillera les actions que le département entend mener afin de mettre en valeur ses atouts et encourager les différentes formes de compétitivité.

La structuration récente du Bureau de l'économie s'intègre totalement dans ces nouvelles perceptions et appréhensions du monde économique sur la base d'outils actuels ou en développement.

Le lancement d'une étude opérationnelle sur la mise en place de télécentres, telle qu'elle vous sera présentée dans le volet relatif au développement économique, concourt notamment à notre volonté d'accompagner les nouvelles formes d'organisation du travail qui doivent se faire au bénéfice des Isariens et de leurs employeurs.

La dynamique touristique de notre département doit être confortée, sur la base du Plan Opérationnel d'Actions que nous vous proposerons de prolonger d'une année.

Oise Tourisme s'emploiera dans ce cadre à valoriser les richesses patrimoniales et naturelles de notre territoire et à maximiser les retombées positives pour notre département que ce soit en termes économiques et en termes d'images.

Il s'attachera également à trois thématiques prioritaires que sont :

- le tourisme de mémoire, en cette année 2014 qui marquera le début des commémorations de la Grande Guerre,
- le tourisme fluvial,
- le tourisme d'affaires.

Sur ce dernier point, Oise Tourisme développera les actions autour de l'aéroport international BEAUVAIS-TILLÉ, aéroport qui par ailleurs, verra ses infrastructures confortées avec l'implantation d'un pôle multimodal destiné à accueillir l'ensemble des transports publics.

En améliorant encore les conditions de sa desserte, le département, au travers de sa participation au SMABT, a pour objectif de conforter et encourager le développement maîtrisé de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ, plus belle réussite économique de l'Oise sur ces dix dernières années.

Outils spécifiques de développement au service des territoires

Comme évoqué ci-dessus, le rapport 301 détaillera les aides directes du département aux communes et EPCI, le rapport 303 présentera d'autres types d'aides comme l'assistance technique délivrée par le SATESE, le SATEP et la CATER sur la problématique de l'eau.

Mais le rapport 304 vous présente aussi d'autres organismes venant en appui aux collectivités et œuvrant à la dynamisation du territoire : Oise Tourisme, le CAUE, le SMABT et le SMOTHD.

En effet, avec la fin de l'ATESAT et la nouvelle réglementation, les besoins d'ingénierie des communes et de leurs groupements n'ont jamais été aussi forts.

L'action du Conseil général dans la création et le développement de structures d'ingénierie au service des communes et EPCI est à ce titre exemplaire et innovante.

ADTO, SAO, Cap'Oise Picardie Picardie, EPFLO, Oise Tourisme, CAUE, ADIL sont aujourd'hui réunis régulièrement pour échanger et développer leurs savoir-faire au service des collectivités locales.

Le SMOTHD, le SMTCO et le SMABT sont aussi des établissements publics dont l'expertise est un atout pour valoriser et développer les services publics mais aussi pour créer un écosystème favorable au développement économique de l'Oise.

C'est dans ce cadre que je sou mets ainsi à vos délibérations les rapports qui suivent :

- 301 – le programme de l'aide aux communes ;
- 302 – le programme relatif à l'aménagement, le logement et à la politique de la ville ;
- 303 – le programme relatif à l'environnement et au développement durable ;
- 304 – le programme intéressant l'attractivité du territoire ;

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 04 – Développement durable des territoires, et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2013.

Section de fonctionnement (en €)		Dépenses	Recettes
Total		8.910.840	302.865

Section d'investissement (en €)		Dépenses	Recettes
Total		62.689.115,94	330.000
Crédits budgétaires gérés sous AP		62.133.115,94	-
Crédits budgétaires gérés hors AP		556.000	330.000

AP	52.580.000
-----------	-------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-01	Aide aux communes	129.500	-	45.030.000	-	42.030.000
04-02	Aménagement, logement et politique de la ville	1.068.000	21.400	12.283.007,88	-	8.300.000
04-03	Environnement et développement durable	2.901.500	243.450	579.943,51	-	500.000
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise	4.811.840	38.015	4.796.164,55	330.000	1.750.000
TOTAL		8.910.840	302.865	62.689.115,94	330.000	52.580.000

Pôle éducation jeunesse et sports

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 07 - EDUCATION ET JEUNESSE**

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Le département assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges publics dont il a la charge.

Le rôle du département ne se limite pas pour autant à l'exercice de ses seules compétences ainsi que le fait apparaître la distinction opérée entre la **part des dépenses obligatoires**, correspondant à l'exercice des compétences que lui ont transférées les lois de décentralisation en matière d'éducation, et celle **des dépenses facultatives** correspondant à la politique publique ambitieuse qu'a souhaité mettre en œuvre notre collectivité en matière d'éducation et pour la jeunesse, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Compétences obligatoires	16.615.699,00	19.229.771,72
Compétences volontaires	7.166.788,00	3.910.000,00
Total	23.782.487,00	23.139.771,72

C'est ainsi qu'avec l'appui de la communauté éducative, de ses partenaires associatifs, le Conseil général a su assurer aux collégiens et aux jeunes isariens, une éducation de qualité, ouverte sur l'avenir.

C'est dans cette volonté de contribuer à l'égalité des chances que sont poursuivis quatre programmes :

- 1- Le programme **patrimoine immobilier d'enseignement**,
- 2- Le programme **soutien aux acteurs du territoire**,
- 3- Le programme **accompagnement des familles**,
- 4- Le programme **collège numérique et développement des usages**.

L'excellent maillage de notre territoire en 66 collèges publics est un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité et de proximité à la population, garanti par l'action performante et coordonnée des services départementaux (DEJ, DIL, DDN, Sports, MDA, Enfance et famille, Culture, DRH, transports, etc.) tant sur le champ de la gestion patrimoniale et du fonctionnement matériel des collèges que sur celui du soutien apporté aux projets éducatifs, culturels ou encore liés à la santé des collégiens.

L'accueil, c'est aussi celui des enseignants dans des locaux toujours mieux adaptés à l'exercice de la pédagogie en intégrant les technologies numériques à la pointe de la modernité dans le cadre de notre projet ambitieux du collège numérique avec :

- l'accès au Très Haut Débit Internet dans l'ensemble des locaux des collèges depuis 2010 : la ressource numérique en ligne est disponible au plus près de chaque tableau, dans chaque classe avec le câblage informatique généralisé ;

- le maintien d'un niveau d'équipement incomparable en ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, classes mobiles et divers équipements numériques dont les dotations sont liées depuis 2012 aux projets développés par les établissements et à la durée de vie des équipements ;

- l'expérimentation « Ordi60 en classe » menée par 9 collèges avec des retours très positifs sur la motivation des élèves, leur participation, leur implication dans les tâches à réaliser ;

- la mobilité de l'Ordi60 avec des élèves de 6^{ème}, dotés pour la saison 5 d'un Ordi60 netbook ;

- la réalité du collège numérique dans l'Oise dans le cadre du protocole d'accord du 10 juin 2013 avec le Ministère de l'Education nationale, avec le « collège connecté » Claude Debussy à MARGNY LES COMPIEGNE, chef de file propice à la mise en œuvre d'expérimentations par les équipes pédagogiques ;

- la perspective dès 2014 du cartable numérique avec l'évolution d'Ordi60 vers la tablette numérique tactile, encore plus mobile que l'Ordi60 netbook et qui permettra d' « embarquer » par téléchargement depuis l'Espace Numérique de Travail ou le portail éducatif Péo60.fr - porte d'accès direct à l'ENT départemental et au site d'aide aux devoirs, les ressources pédagogiques numériques sélectionnées en partenariat avec l'Education nationale.

Cet effort sera poursuivi en 2014 car, résolument tourné vers la modernisation des collèges, et s'appuyant sur les infrastructures et réseaux déjà mis en place dans les établissements, le département va procéder au remplacement de la téléphonie existante par une solution innovante, fondée sur les technologies de l'internet.

La qualité du service apporté tient également à l'importance du service public départemental de la restauration scolaire. Le Conseil général de l'Oise est en effet le premier restaurateur du département avec plus de 4.000.000 repas servis par an dans les 66 services de restauration. Au-delà de ces aspects quantitatifs, le Conseil général investit le champ de la qualité au travers d'actions de développement de la compétence des agents de restauration et de celles d'amélioration continue de l'offre culinaire.

Pour les 15 collèges dits satellites et pour l'internat d'excellence de NOYON, la cuisine centrale à LIANCOURT, mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2012, permet de produire et de livrer 4.900 repas par jour en liaison froide, dans le cadre d'un marché de service passé entre CAP'OISE PICARDIE et la société ELIOR exploitant, sachant que la production journalière de la cuisine centrale a été portée à 8.700 repas en septembre 2013 avec la fourniture de repas à 3 collectivités territoriales.

D'une capacité journalière bien supérieure, la cuisine peut répondre avec le concours de CAP'OISE PICARDIE à d'autres besoins du département (demi-pensions traditionnelles en restructuration par exemple) mais aussi à d'autres pouvoirs adjudicateurs publics isariens (les collèges satellites restant prioritaires).

Ces actions et moyens mis en œuvre confirment l'implication du département dans sa recherche permanente de la performance du service départemental.

L'ensemble de cette action est conduit avec le souci permanent de l'optimisation des investissements et des dépenses :

- La programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée grâce à une gestion précise des secteurs de recrutement des collèges publics, la carte scolaire étant une compétence partagée avec l'Education nationale et également une gestion plus rigoureuse des dérogations d'affectation avec le concours de la DASEN. Bien que les effectifs continuent d'évoluer à la hausse, aucune modification de carte scolaire n'est nécessaire aujourd'hui ;

- Les dotations de fonctionnement des collèges publics sont maîtrisées malgré l'impact sans cesse grandissant du coût des énergies, les dépenses dites de viabilisation (chauffage, électricité et eau) représentant en moyenne 54 % du montant de ces dotations. La performance des contrats de chauffage, dont le département assure la maîtrise, doit être à nouveau mise en avant car ayant incontestablement permis d'amortir l'impact financier de cette hausse. La répartition des dotations de fonctionnement est calculée en prenant en compte les caractéristiques de chaque collège, l'analyse de leur gestion et des historiques de leur fonctionnement mais aussi le niveau de leurs fonds de roulement. La situation financière des établissements est une préoccupation constante et les dotations complémentaires éventuelles en cours d'exercice font l'objet de toute l'attention des services, dans le cadre de dialogues de gestion avec les équipes de direction.

Le Conseil général, soucieux de l'avenir de l'ensemble des collégiens isariens, soutient – conformément au cadre réglementaire – les 14 collèges d'enseignement privés sous contrat d'association : A ce titre sont maintenus, dans le présent projet de budget, d'une part, sa contribution financière obligatoire au forfait d'externat (application de notre protocole d'accord renouvelé le 12 juillet 2012) et, d'autre part, le financement de leurs investissements dans le cadre des dispositions de la loi Falloux.

Donner à tous les enfants et les jeunes de notre territoire les mêmes chances de réussite scolaire, professionnelle et d'épanouissement personnel, quel que soit leur milieu social demeure une de nos priorités majeures afin qu'ils puissent accéder à tous les outils technologiques et humains au service certes de l'apprentissage des savoirs et des savoir-faire, mais aussi des savoir-vivre essentiels à la vie en société.

Au-delà de ses obligations réglementaires, l'Oise continuera donc en 2014 à mener une politique de jeunesse véritable afin de prendre en compte la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise, répondre à leurs difficultés dans leurs parcours scolaires et d'insertion professionnelle, favoriser leur accès aux sports, à l'art, à la culture et à une offre numérique de qualité, autant de priorités sur lesquelles nous sommes mobilisés depuis 2000 à travers son projet éducatif départemental revisité en 2012 avec les instances académiques, ou au travers d'autres formes d'interventions volontaristes.

Deux de nos grands domaines d'intervention, qui répondent à des besoins sur l'ensemble de notre territoire, seront poursuivis :

- **les projets éducatifs locaux** (PEL) pour soutenir le développement de projets impliquant des adolescents en particulier en milieu rural, dans le cadre d'un partenariat local le plus élargi possible, notamment avec des structures telles que les centres sociaux ruraux, les associations de terrain et les EPCI ; la mutualisation des moyens et ressources permet en effet d'aboutir à une offre culturelle et de loisirs qui répond pleinement au diagnostic initial et partagé du territoire concerné ;

- **l'éducation à la santé en milieu scolaire** dont la mise en œuvre s'appuiera encore sur le couple – équipes éducatives/travailleurs sociaux mais aussi sur la participation de sportifs isariens de haut niveau, participation initiée en 2013 et qui a connu un vif succès auprès des jeunes.

Bien évidemment, dans le cadre plus général d'appels à projets, de nombreux collèges auront l'opportunité de concrétiser les actions / projets qu'ils veulent porter dans les domaines de la citoyenneté, de l'éducation au développement durable, de la connaissance de l'histoire et de la valorisation de la mémoire, de la culture avec notre soutien et notre accompagnement.

Créativité, autonomie, mobilité, nécessaires à l'épanouissement de chacun dans l'espace social : autant d'objectifs qui constituent également des atouts fondamentaux pour réussir sa vie professionnelle.

Bien consciente de cet état de fait, notre majorité a mis en œuvre et fait évoluer les dispositifs pour accompagner les jeunes adultes isariens dans ce moment charnière de leur vie que constitue la sortie de l'adolescence.

C'est pourquoi, dès 16 ans et selon le cas jusqu'à 25 ou 29 ans, notre département les soutient dans leurs projets d'autonomie, de mobilité et de créativité : Aide au permis de conduire, aide aux BAFA et BAFD, Défi'Oise, Jeunes Talents de l'Oise et aide à la mobilité internationale. Plus de 14.700 jeunes en ont bénéficié jusqu'à présent.

Parce qu'il est important d'être mobilisé, une attention toute particulière sera portée en 2014 sur l'aide au permis de conduire des jeunes puisque le soutien financier du département va être doublé et passer de 200 € à 400 € et couvrir ainsi environ 30 % du coût réel moyen du permis.

C'est à partir de ce nouveau cadre que les rapports qui suivent et que je sou mets à vos délibérations vous sont présentés :

- *pour le 401 - le programme patrimoine immobilier d'enseignement et ses deux actions ;*
- *pour le 402 - les programmes soutien aux acteurs du territoire et accompagnement des familles, ainsi que leurs actions dont les dépenses relèvent de l'exercice des missions obligatoires du département ;*
- *pour le 403 - les mêmes deux programmes précédemment cités et le programme collège numérique et développement des usages ainsi que leurs actions qui correspondent à des dépenses volontaires.*

*Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 07 - Education et jeunesse et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2013.*

Section de fonctionnement (en €)		Dépenses	Recettes
Total		23.782.487,00	4.867.000,00

Section d'investissement (en €)		Dépenses	Recettes
Total		23.139.771,72	6.513.491,33
Crédits budgétaires gérés sous AP		18.233.024,72	-
Crédits budgétaires gérés hors AP		4.906.747,00	6.513.491,33

AP	7.577.135,06
-----------	---------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
07-01	Patrimoine immobilier d'enseignement	776.699	162.000	18.689.771,72	2.656.903,33	7.397.135,06
07-02	Soutien aux acteurs du territoire	17.840.288	-	1.120.000,00	3.856.588,00	30.000,00
07-03	Accompagnement des familles	4.193.000	4.700.000	100.000,00	-	-
07-04	Collège numérique et développement des usagers	972.500	5.000	3.230.000,00	-	150.000,00
TOTAL		23.782.487	4.867.000	23.139.771,72	6.513.491,33	7.577.135,06

Pôle solidarité

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DES MISSIONS :**
01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES
02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES
03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

Mes Chers Collègues,

La solidarité, avec 355,3 M€ de crédits en fonctionnement et 2,3 M€ en investissement ainsi que près de 44,993 M€ de dépenses de personnel demeure le principal poste de dépenses du département.

La solidarité, c'est une multitude d'actions et de dispositifs dans trois grands secteurs d'interventions :

- **Enfance et famille : 88,6 M€**
- **Autonomie des personnes : 155,9 M€**
- **Développement social : 110,8 M€**

La dégradation du tissu économique et la montée de la précarité constatées depuis plusieurs années ont renforcé le rôle de bouclier social du département et d'amortisseur de la crise économique et sociale auprès de la grande majorité des Isariens, tant les interventions du département en matière de santé publique, d'éducation, de prévention et d'accompagnement social recouvrent tous les âges et étapes de la vie.

Par la mise en œuvre de ses politiques en matière de solidarité, le département, en lien avec les associations et les entreprises habilitées, contribue au maintien des services et au développement des innovations en matière sociale en mobilisant près de 10.000 emplois au quotidien.

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLE

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
88.571.110	1.830.000	94.635	-	29.505

La démographie de notre département ainsi que les différentes problématiques rencontrées par les Isariens (foyers monoparentaux, niveaux scolaires et de qualifications faibles, déserts médicaux...) mettent en lumière la nécessité de renforcer la cohérence de la politique départementale en matière d'enfance et de famille. Il s'agira notamment de bâtir une véritable politique de prévention et d'articuler en un schéma unique les deux volets prévention/PMI et protection de l'enfance.

En effet, dans un contexte sociétal marqué par l'isolement, une structuration familiale en perte de repère et la dégradation des conditions socio-économiques, poser un cadre éducatif structuré ne va pas de soi pour de nombreux parents.

La place et le rôle de la famille dans son devenir, celui de l'enfant confié ainsi que l'amélioration et l'adaptation des accueils restent prioritaires, en lien avec les besoins réels diagnostiqués.

Les actions prioritaires déclinées pour 2014 :

- Créer un service de Prévention Educative : Cinq équipes territorialisées mettront en place un service d'accompagnement des parents (autour de l'éducatif et de la parentalité), ainsi qu'auprès des enfants et des adolescents (quel que soit leur âge) en s'appuyant sur les compétences de chacun et basé sur la libre adhésion des familles. Agissant d'une part en accompagnement individuel et d'autre part dans le cadre d'actions collectives co-construites avec les familles et les partenaires, les équipes interviendront au plus près de la population.
- Améliorer la qualité des prises en charge des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance et de leurs familles par le rééquilibrage des réponses d'accueil : un état des lieux du nombre de places habilitées dans les établissements de l'Oise a été établi pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), pour les Lieux de Vie et d'Accueil (LVA) ainsi que pour les places agréées en accueil familial. L'analyse de la répartition des places d'accueil pour les enfants confiés au service de l'ASE nous amène à constater d'une part, une offre supérieure aux besoins et d'autre part, un déséquilibre territorial. Ainsi, au travers d'un contrôle et d'un accompagnement accrus, les établissements élaboreront des projets stratégiques partagés, fondés sur une analyse commune et fine des différents indicateurs élaborés lors des campagnes de convergence tarifaire afin de parvenir à une meilleure adéquation de l'offre aux besoins ainsi qu'à une meilleure répartition.

Parallèlement, la poursuite de la professionnalisation des assistants familiaux ainsi que leur intégration dans les équipes territorialisées permettra d'augmenter le nombre de places d'accueil dans un dispositif plus personnalisé.

- Elaborer et préparer le futur schéma enfance-famille : Le département s'est engagé dans la démarche d'élaboration et de mise en œuvre de schémas départementaux enfance depuis 1998. Actuellement, deux schémas sont en cours d'exercice : le schéma promotion de la santé/Protection Maternelle et Infantile (2010-2014) et celui de la protection de l'enfance "enfance-famille : prévention et protection", élaboré sur la période 2007-2011 et prorogé jusqu'en 2014.

L'échéance de ces deux schémas en 2014 nous donne l'occasion d'élaborer un schéma unique enfance-famille, favorisant la convergence des missions dédiées à la prévention et à la protection, axées sur la mise en synergie d'actions graduées et adaptées aux besoins des familles et intégrant la mission « prévention éducative ».

MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
155.915.210	25.972.250	2.008.913	-	656.858

Le schéma unique pour les personnes en perte d'autonomie, fruit d'une réflexion partagée avec les acteurs territoriaux des secteurs de la gérontologie et du handicap, a été adopté en juillet 2012. Il se donne pour objectifs d'encourager et de soutenir, à partir de ressources et de solutions existantes, les dynamiques locales et partenariales. L'autonomie et le libre choix en sont les maîtres mots.

Pour 2014, à partir des orientations du schéma départemental de l'autonomie, un triple enjeu est posé :

- Continuer à favoriser le maintien à domicile ;
- Garantir une offre adaptée pour l'accueil en établissement ou en famille ;
- Affirmer la compétence et le pilotage départemental afin de devenir de véritables partenaires des Services d'Aide à Domicile et des établissements.

Le schéma départemental et le Schéma Régional de l'Organisation Sociale et Médicale (SROSM) réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'articulent parfaitement afin de permettre la prise en compte par le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de perte d'autonomie (PRIAC) des besoins du département.

Les priorités à court et moyen termes concernent principalement la consolidation des actions en faveur du maintien à domicile (service de convivialité, modernisation des services d'aide à domicile) et la diversification des modes de prise en charge personnes âgées/personnes handicapées.

Les actions prioritaires pour les personnes âgées et les personnes handicapées :

- La mise en œuvre du schéma de l'autonomie par la poursuite de la mobilisation des acteurs et partenaires intervenant dans le champ de la perte d'autonomie ;
- Le rééquilibrage des places habilitées à l'aide sociale pour les personnes âgées dans les secteurs du territoire départemental insuffisamment pourvus alors même que le nombre de places installées dans les Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) place le département de l'Oise au meilleur taux d'équipement pour la Picardie ;
- La création à l'automne 2013 du Service Départemental de Convivialité pérennise cette action afin de lutter contre l'isolement de nos aînés ;
- Le projet innovant d'EHPAD Hors les Murs dont l'expérimentation a été mise en place fin 2013 permettra le développement de la coordination des services concourant au maintien à domicile ;
- La poursuite du déploiement de la télégestion mise en place en janvier 2013 et la mise en œuvre d'un nouveau mode de tarification pour les Services d'Aide à Domicile autorisés sous la forme des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dans l'objectif de maîtrise financière des prestations à domicile ;

- Le lancement d'un appel à candidature fin 2013 pour l'expérimentation d'un pack « lien social » ayant vocation à renforcer le lien social de la personne âgée et à recréer un environnement interactif avec la famille et les amis ;
- La poursuite de la modernisation de l'accueil familial en développant l'accueil familial avec des supports institutionnels et en associant les accueillants familiaux au comité technique chargé d'élaborer un appel à projet de baluchonnage ;
- La construction en 2014 pour une ouverture fin 2015 du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes handicapées psychiques et autistes à BAILLEUL-SUR-THERAIN afin de proposer une alternative aux placements en Belgique.

Les priorités de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Réduire les délais de traitement des demandes grâce au développement de nouveaux outils numériques ;
- Renforcer l'accueil sur les territoires par le biais des Maisons Départementales de la Solidarité (MDS) ;
- Développer l'accessibilité des documents et de la signalétique.

MISSION 03 – SOLIDARITE – Développement social – emploi et formation

Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
110.816.577	56.216.410	208.310	-	208.310

Les isariens supportent aujourd'hui les effets de la crise économique et financière et font écho de nouveaux besoins sociaux causés par l'émergence de nouvelles situations de vulnérabilité ainsi que par l'aggravation de celles qui perdurent. Les solutions qu'il convient d'apporter doivent alors s'appuyer sur une analyse de ces mutations que subissent aujourd'hui les territoires et sur l'identification des problématiques qui accentuent la précarité sociale.

Dans ce contexte économique difficile, le département, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle, entend donner un nouveau souffle à l'action sociale de proximité en plaçant l'usager au cœur des dispositifs et affirmer ainsi son attachement aux valeurs de solidarités en contribuant à la cohésion sociale sur les territoires, en faisant de l'emploi et particulièrement de l'emploi des jeunes l'une de ses priorités.

Des exemples d'actions innovantes ont été ainsi développées sur la période 2012-2013, telles que :

- Le chantier CARISIOLAS qui s'inscrit dans un projet de l'inter territoire (CCPN – CC2V – Pays des Sources) a pu bénéficier de l'appui de Oise Tourisme pour créer de nouvelles activités touristiques et accompagner le public d'insertion via un plan d'information et de sensibilisation aux métiers liés au secteur touristique ;
- Le chantier JJ ROUSSEAU porté par le département a su associer une mission d'insertion à un projet économique proposant à des personnes éloignées de l'emploi une première étape d'insertion par la production de services d'utilité sociale. Les activités sur ce chantier participent donc à la réhabilitation paysagère du patrimoine du Conseil général. Par ailleurs, l'évaluation de l'action menée par ce chantier sera servie pour instruire l'opportunité de développer d'autres chantiers d'insertion adossés à des équipements culturels du département dans le cadre de la mise en place du schéma Départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion ;

- L'action sur les addictions en milieu rural engagée par le SATO-Picardie (sur 3 territoires ciblés de l'Oise : le grand ouest du Beauvaisis, le Pays des sources et vallées, le Pays du Valois) a bénéficié d'une subvention financière du département afin de recenser les besoins en matière de prévention et de soins des addictions sur ces territoires, de comprendre les dynamiques et les contraintes spécifiques à l'œuvre, et de mobiliser les acteurs possibles. Cette action cible prioritairement les publics précaires, les jeunes en errance et en insertion.

Les priorités pour 2014 :

- Mettre en œuvre le Schéma Départemental de la Cohésion sociale et de l'Insertion, document stratégique qui se décline autour de 3 axes :

- o Favoriser l'accès du plus grand nombre à un emploi durable en proposant à chaque usager un accompagnement adapté lui permettant de s'engager dans un parcours dynamique de retour vers la qualification et vers l'emploi. Par ailleurs, le travail de partenariat avec le monde économique sera amplifié et le développement de l'emploi de proximité en soutenant les filières créatrices d'emplois d'utilité sociale sera renforcé ;
- o Favoriser la capacité des personnes fragiles à accéder à leur pleine autonomie et conforter le mieux vivre ensemble sur les territoires dans le but de lutter contre les exclusions et de réduire les inégalités sociales. C'est également favoriser l'accès à la mobilité, au savoir de base et de diversifier l'action du département en matière de redynamisation sociale ;
- o Œuvrer en faveur de la réussite et de l'autonomie des jeunes populations afin de permettre aux jeunes fragiles de renforcer leurs parcours et de se préparer au mieux à une insertion professionnelle durable en renforçant les articulations entre les politiques d'insertion professionnelle et de prévention éducative du département.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants aux trois missions Solidarité (01-02 et 03) et en **annexe**, un rappel de ceux inscrits lors du BP 2013.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	355.302.897	84.018.600

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.311.858	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	2.266.858	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	45.000	-

AP (en €)	2.156.252
------------------	------------------

Pôle culture et communication

RAPPORT DU PRESIDENT

AU CONSEIL GENERAL

BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 08 - CULTURE**

Mes Chers Collègues,

La culture est une composante majeure d'un département vivant, attractif et épanouissant. Bien qu'en matière culturelle, les conseils généraux exercent des compétences obligatoires limitées, le soutien à la vie culturelle départementale sous tous ses aspects et dans toute sa diversité est un enjeu pour notre collectivité départementale.

La culture agit comme un levier de développement des hommes et des territoires, en interaction avec l'éducation, l'économie, le social et le tourisme. Aussi, les orientations 2014 seront :

- favoriser l'accès de tous les Isariens à une offre culturelle de qualité sur l'ensemble de son territoire tout au long de l'année et s'efforcer de corriger les inégalités territoriales en développant la culture en zone rurale. Cette politique culturelle s'organisera autour de deux axes : le renforcement du soutien à l'éducation artistique culturelle dans les collèges en zones rurales (dispositif Culture +) et l'accompagnement des petites communes pour la mise en œuvre d'une programmation ;
- valoriser les cultures et formes artistiques : 2014 marquera le début des commémorations du centenaire de la Grande guerre. Marquée par le conflit, l'Oise participera activement à ces commémorations en association avec des partenaires culturels, associatifs et éducatifs isariens ;
- accroître le rayonnement du musée départemental et du parc Jean-Jacques Rousseau.

Comme en 2013, notre politique culturelle s'organisera autour des **6 programmes suivants** correspondant à nos interventions et à nos équipements culturels départementaux :

- 08-01 - Soutien à la vie culturelle ;
- 08-02 - Musée départemental ;
- 08-03 - Médiathèque départementale ;
- 08-04 - Parc Jean-Jacques Rousseau ;
- 08-05 - Service départemental d'archéologie ;
- 08-06 - Archives départementales.

Au travers le soutien qu'il accorde, le Conseil général est le premier partenaire de nombreux acteurs culturels qui participent au dynamisme du territoire et à l'accès à une culture de qualité pour le plus grand nombre. Dans un contexte de crise et bien que la culture ne soit pas une compétence obligatoire du département, l'Oise maintiendra un haut niveau de soutien aux acteurs culturels.

Le Conseil général est engagé dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire. Son soutien s'illustre notamment par le Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC). Ce dispositif est porté en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Il vise à sensibiliser les élèves à l'art et à la culture par l'expérimentation, la confrontation avec les œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines variés. En 2013, plus de 7.500 élèves ont bénéficié de ce dispositif.

Le Conseil général contribue à l'animation du territoire et à l'accès à la culture au travers de sa programmation culturelle : l'Oise en scènes, Parcs et Jardins, Contes d'automne, les saisons du Cinéma, la Fête des Fanfares. Ces événements sont conçus pour plaire au plus grand nombre dans un souci constant d'équilibre entre les disciplines artistiques.

Cathédrales, forêts domaniales, abbayes, parcs, châteaux..., l'Oise bénéficie d'**un patrimoine d'exception**. Le département détient une histoire, des traditions et des savoir-faire singuliers. Ce patrimoine constitue un héritage précieux à préserver, à transmettre et à valoriser. En la matière, le Conseil général s'appuie sur ses services patrimoniaux : archives départementales et le service départemental d'archéologie.

Le Service départemental de l'archéologie

En 2014, le SDA achèvera les fouilles du site de l'enceinte néolithique de Passel, qualifié de « site exceptionnel » par les services archéologiques de l'État (vu son état de conservation) et réalisera des opérations pour les extérieurs.

Par ailleurs, Le service archéologique poursuit sa mission de valorisation des collections archéologiques en mettant en valeur le résultat de ses fouilles. Il s'agit notamment de l'organisation régulière d'expositions dans les maisons du Conseil général. Par conséquent, l'activité du service archéologique, outre sa mission opérationnelle de terrain, contribue fortement à la conservation et la diffusion du patrimoine historique et archéologique de l'Oise.

Les archives départementales poursuivent depuis plusieurs années des programmes scientifiques pour approfondir la connaissance scientifique de l'histoire de l'Oise. Au cours des années précédentes, des travaux de recherches ont été conduits. Ils ont donné lieu à la publication d'ouvrages et à la réalisation d'expositions.

En 2014, les archives départementales continueront à assurer leurs missions en matière de collecte et de traitement d'archives publiques et privées. Afin de pouvoir accueillir les archives électroniques produites par des administrations et les collectivités, et éviter ainsi des pertes de données, les archives participeront aux projets de dématérialisation et de gestion électronique en cours. Elles poursuivront par ailleurs, le plan de numérisation et d'enrichissement du site internet pour répondre aux fortes attentes du public et le développement d'un programme culturel autour de l'histoire de l'eau et de ses usages de l'origine à nos jours et ainsi qu'une exposition virtuelle sur la première guerre mondiale en 2014.

Le Musée départemental

Avec la réouverture du Palais épiscopal prévue fin 2014, le musée départemental entrera dans une nouvelle phase de conquête des publics et rayonnera à sa juste valeur à l'échelle départementale, nationale et internationale.

Après la restauration du Campanile et de la Salle aux Sirènes, la rénovation du musée s'engage dans une phase décisive avec la rénovation des façades du Palais Renaissance, les travaux liés à l'accessibilité dans le bâtiment (ascenseurs et élévateurs), la restauration des voutes sous porches et le chantier muséographique du premier étage du Palais. Cette restauration par tranches fonctionnelles a été mise en œuvre pour permettre d'adapter à tout moment la poursuite du projet aux possibilités financières de la collectivité.

En accord avec le projet scientifique et culturel (PSC) du musée, le parcours muséographique permettra de redéployer les collections XIX^{ème} du musée autour d'œuvres majeures dont celles du peintre Thomas COUTURE. La réouverture des salles au 1^{er} étage du Palais Renaissance sera accompagnée d'un projet spécifique dans l'espace sous charpente au 3^{ème} étage.

La réouverture du musée départemental est accompagnée d'un schéma numérique ambitieux permettant de tisser des relations avec le public par de nouvelles médiations. Intégrant des applications innovantes, l'ensemble des outils de ce schéma numérique prendra en compte les nouveaux usages et pratiques des publics connectés dans l'accès à la culture et au patrimoine. Un nouveau site internet du musée offrira une diffusion plus large de contenus.

Le musée départemental verra également la poursuite du chantier des collections en vue de son achèvement en juin 2014, conformément aux directives nationales. Le récolement des œuvres débuté en 2011, devrait en effet être quasiment achevé en 2014 et sera suivi de la construction du bâtiment des réserves départementales.

Le Parc Jean-Jacques Rousseau

Les efforts du département pour la restauration, l'aménagement et l'animation de ce lieu patrimonial d'intérêt majeur ont été récompensés le 5 janvier 2012 et confirmés en septembre 2013 par la Ministre de la Culture. Le parc Jean-Jacques Rousseau s'est en effet vu décerné le label « centre culturel de rencontre » (CCR).

L'année 2013 a marqué le début de l'activité du Centre Culturel de Rencontre Jean-Jacques Rousseau (CCR). Il devra réaliser la synthèse entre un grand monument et un projet intellectuel et artistique ambitieux. Ce projet s'inscrit dans le cadre des valeurs développées par la philosophie de Rousseau et l'esprit des Lumières : pluralité de la pensée, rencontre des cultures, accès à la connaissance, etc. Trois axes de programmation : les arts, la philosophie, les arts du paysage, fondent le projet artistique et culturel du lieu.

En 2014, le CCR poursuivra les axes engagés en 2013, développera les outils numériques d'aide à la visite du parc, enrichira les réseaux artistiques et engagera la 2^{ème} opération de restauration du parc (fabrique, circuits....), ainsi que la construction du centre technique des jardiniers et de la Maison du Parc.

La médiathèque départementale de l'Oise

La médiathèque départementale de l'Oise, par son **soutien aux 257 bibliothèques rurales ou péri-urbaine de son réseau**, joue un rôle essentiel d'animation et de diffusion sur l'ensemble du département et contribue à l'égal accès des Isariens aux sources d'informations, de culture, de formation et de divertissement.

Un plan pluriannuel d'informatisation a été lancé en 2013 qui a permis l'équipement informatique des bibliothèques non encore informatisées. Afin de familiariser les bibliothèques du réseau aux ressources numériques, un nouveau service a été créé qui a permis d'introduire les jeux vidéo parmi les ressources proposées par la Médiathèque départementale. Enfin la MDO bénéficie désormais d'un portail qui, tout en améliorant la visibilité des bibliothèques du réseau, permettra également de développer l'accès aux ressources numériques.

2014 verra la poursuite du plan d'informatisation des bibliothèques du réseau de la MDO par la fourniture de licences d'exploitation d'un logiciel spécialisé.

La Médiathèque départementale proposera également à tous les Isariens de nouvelles ressources numériques (presse en ligne, autoformation pour tous).

Enfin, la MDO développera dans son programme d'actions culturelles des animations spécifiques pour la Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale, projet qui a été labellisé par la Commission nationale du Centenaire.

*Dans ce cadre je sou mets à vos délibérations le rapport **601**.*

*Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 08 – Culture et en **annexe**, un rappel de ceux inscrit lors du Budget Primitif 2013 :*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	9.228.202	747.600

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	8.686.543,41	2.650.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	8.536.543,41	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	150.000,00	-

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
08-01	Soutien à la vie culturelle	6.252.172	90.000	40.000,00	-	-
08-02	Musée départemental	392.000	10.000	6.270.000,00	2.150.000	-
08-03	Médiathèque départementale	542.300	35.600	-	-	-
08-04	Parc Jean-Jacques Rousseau	1.102.700		2.306.543,41	500.000	-
08-05	Service départemental d'archéologie	605.380	600.000	20.000,00	-	-
08-06	Archives départementales	333.650	12.000	50.000,00	-	-
TOTAL		9.228.202	747.600	8.686.543,41	2.650.000	-

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	875.950	50.000,00
Dépenses volontaires	8.352.252	8.636.543,41
Total	9.228.202	8.686.543,41

Pôle éducation jeunesse et sports

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL GENERAL BUDGET PRIMITIF DE 2014

Objet : **PRESENTATION DE LA MISSION 09 - SPORTS**

Mes Chers Collègues,

Avec 190.000 sportifs isariens licenciés dans 2.000 associations affiliées auprès de 70 fédérations, près d'un habitant sur quatre licencié dans un club sportif et plus de 120 disciplines sportives différentes, l'Oise est une terre d'excellence sportive où le sport contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population et à la cohésion sociale.

Au même titre que sur le plan national, le sport représente dans l'Oise le 1^{er} mouvement associatif avec 35.000 bénévoles œuvrant dans les associations sportives, reflétant la force du bénévolat dans notre département.

Soucieux de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous, le département poursuit et renforce en 2014 son accompagnement en direction des associations sportives et des clubs dans leurs démarches et leurs actions, avec un budget qui place l'Oise parmi les départements les plus sportifs de France, bien que le sport ne fasse pas partie des compétences obligatoires dévolues aux départements.

Le sport est en effet un phénomène sociétal portant des valeurs qui ne sont plus à démontrer : facteur de cohérence, d'intégration et d'innovations sociales mais également portant des valeurs éducatives, de respect, de fair-play et ayant un impact positif sur la santé. La pratique sportive se démocratise avec l'accès d'un public élargi, notamment pour les personnes handicapées, que ce soit dans le cadre des loisirs ou celui de la compétition. Le sport est un vecteur majeur d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité, par le lien social qu'il crée et grâce à l'engagement des bénévoles notamment dans l'encadrement des clubs, des comités, des ligues et des fédérations sportives délégataires ou affinitaires.

Afin de garder en 2014 toute son efficacité à notre politique sportive, je vous propose de la poursuivre dans le cadre des **trois programmes suivants** :

- **09-01 - Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive,**
- **09-02 - Rayonnement et promotion du département,**
- **09-03 - Aménagement et animation du territoire.**

Le premier programme est dirigé principalement vers le sport pour tous. Il nous permet de soutenir plus de 1.000 associations sportives isariennes et de contribuer ainsi à l'emploi de plus de 800 entraîneurs professionnels et à l'intégration de sportifs handicapés dans les associations sportives.

Avec 48.340 coupons Oise Sport téléchargés pour la saison sportive 2012-2013, ce nouveau dispositif, qui incite la pratique sportive encadrée des jeunes de moins de 18 ans par la prise de licence auprès de structures sportives, s'est naturellement intégré dans le paysage sportif isarien. Ce sont ainsi 1.000 structures affiliées auprès de 74 fédérations sportives françaises reconnues par le ministère des sports qui ont été le relais de cette initiative départementale.

Ce programme porte également sur les contrats d'objectifs conclus avec la soixantaine de comités sportifs départementaux, dont les comités scolaires, qui agissent essentiellement pour la promotion, le développement et le perfectionnement de leurs disciplines sportives.

Parce qu'elles bénéficient aux associations sportives de tous horizons, les aides octroyées contribuent à renforcer le bouclier social par le maintien et le développement d'activités physiques et sportives dans les communes rurales et le lien social que ces activités développent.

L'aide au sport de haut niveau constitue notre deuxième programme *Rayonnement et promotion du département*, en direction d'une soixantaine de clubs sportifs et de 130 sportifs individuels. Leurs performances significatives portent les couleurs isariennes au plus haut niveau national et international.

Enfin, le programme *Aménagement et animation du territoire* vise à diversifier la pratique sportive grâce notamment à un maillage important d'équipements et d'animations non seulement dans le cadre institutionnel des fédérations mais également vers une pratique à accès libre.

Ainsi, en complément de plus de 200 manifestations sportives soutenues chaque année, « l'Oise fête les sports » -manifestation unique en France sous ce format-, sera reconduite pour sa 8^e édition. L'édition 2013 a permis à un public toujours aussi présent de découvrir, de s'initier et de participer à des démonstrations concernant plus de 115 disciplines encadrées par 2.600 bénévoles de 350 associations.

Le « Village estival », opération initiée durant l'été 2013, sera reconduit avec l'objectif réaffirmé de valoriser les territoires ruraux du département et l'accompagnement quotidien de la collectivité auprès des Isariens. Cette nouvelle manifestation départementale, qui a connu un engouement et un retour très positif de la part de la population, a pour objectif de proposer aux visiteurs la découverte des services départementaux sous forme d'informations ou d'initiations. Ces journées gratuites fortement appréciées permettent également de renforcer le lien social entre la population.

Le deuxième programme d'équipements sportifs de proximité (ESP), débuté en 2011, se poursuit avec succès avec déjà 19 sites agréés par la Commission Permanente. Il vient compléter les 51 équipements réalisés lors du premier programme et se conclura à l'horizon 2015 par la réalisation totale de 100 équipements sur l'ensemble du territoire isarien.

*C'est dans ce cadre que je soumetts à vos délibérations le rapport **602** qui suit.*

*Pour votre complète information, vous trouverez reprises ci-après, l'ensemble des dépenses auxquelles notre politique sportive volontaire nous conduit et en **annexe**, ceux inscrits lors du BP 2012.*

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	6.967.800	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.860.031	256.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	2.400.016	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	460.015	-

AP	3.347.653,15
-----------	---------------------

Programmes		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
09-01	Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive	3.133.800	-	460.000	-	-
09-02	Rayonnement et promotion du département (haut niveau)	2.588.000	-	-	-	-
09-03	Aménagement et animation du territoire	1.246.000	-	2.400.031	256.000	3.347.653,15
TOTAL		6.967.800	-	2.860.031	256.000	3.347.653,15

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	-	-
Dépenses facultatives	6.967.800	2.860.031
Total	6.967.800	2.860.031